

CONSEIL MUNICIPAL du 28 NOVEMBRE 2017, à 19 H

Etaient présents : Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Jocelyne GARRIGUE, Cyrill LAPORTE, Cyril LOSTE, Maryse MAXIME, Sophie ROCHER, Jean Louis TEULET

Excusé : Franck COULAUD mandat à Maryse MAXIME

Secrétaire de séance : Sophie ROCHER

L'an deux mille dix sept le 28 novembre, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC, au nombre de 11, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 novembre 2017, sous la présidence de Monsieur Michel BOUYNET, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Sophie ROCHER a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2017, qui ne soulève aucune observation.

En début de séance M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de sa délégation, article L2122-22 alinéa 8, il a pris les décisions suivantes relatives à la délivrance de concessions au cimetière du Calou comme suit :

- Famille ROULET Jean Michel : 250 €
- Famille TEULET Pascal : 350 €
- Famille DOUGNAC Fernand : 350 €
- Famille VURPILLOT Paul : 250 €
- Famille BERNARD Maurice : 250 €

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES:

D2017/49 Suivant les instructions préfectorales et la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal valide la désignation de Jean-louis TEULET qui sera le référent élu Sécurité Routières pour la commune de Journiac. Il sera l'interlocuteur et l'animateur d'actions communales sur le sujet.

POUR : 11

D2017/50 Pour compléter la délibération D2017/34 du 6 juillet 2017 sur le recensement, il y a lieu d'acter le rôle et les missions d'une part du coordinateur communal et d'autre part de l'agent recenseur.

POUR : 11

D2017/51 Validation de l'avenant N°1 avec le SDE24 relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public et mandat donné au Maire pour signer les documents à cet effet.

POUR : 11

D2017/52 Mandat donné au Maire pour signer le contrat CNP pour l'année 2018, il s'agit du contrat d'assurance pour le personnel de la collectivité.

POUR : 11

D2017/53 Encaissement d'un chèque de 178 € de Groupama pour le remboursement d'un bris de glace sur le tracteur communal.

POUR : 11

D2017/54 Validation du rapport de la commission chargée de l'évaluation du coût net des charges transférées par les communes à la CCVH. Le rapport CLECT fait suite à la mise en place de la Fiscalité Professionnelle au 1^{er} janvier 2017.

POUR : 11

D2017/55 Régularisation de factures d'eau pour des requêtes justifiées d'abonnés liées à des fuites, étant entendu que la commission communale AEP a examiné préalablement les dossiers.

POUR : 11

D2017/56 Validation de la convention de fonctionnement RPI pour l'année présente et mandat donné au Maire pour la signer conjointement avec ses collègues de Campagne, du Bugue et Mauzens-Miremont.

POUR : 11

D2017/57 Mise en place d'un groupement de commandes dans le cadre du RPI pour la création d'un projet numérique au sein des écoles, type classe mobile.

POUR : 11

D2017/58 Approbation d'un virement de crédits sur le budget AEP à hauteur de 2 000 €.

POUR : 11

POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS :

PLUi - PADD : Il s'agit ici du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le PADD vient d'être présenté et débattu lors de ce Conseil Municipal à l'appui du dossier technique remis à chaque élu. Chacun a

ainsi pris connaissance des diverses orientations de ce PADD, qui semblent très complètes mais qui doivent également répondre aux exigences de l'Etat. Le Maire précise que ce document permettra de territorialiser les grands enjeux du Territoire par grands principes qui serviront d'orientation pour le zonage et le règlement d'urbanisme collectif. M. le Maire tient à faire noter à ses élus que la commune de Journiac est considérée dans ce schéma comme « bourg à conforter » et il y aura bien évidemment à défendre ce concept dans la future évolution du PLUi.

M. le Maire signale en fin de débat que chaque commune de la CCVH sera prochainement destinataire d'un projet de zonage la concernant et sur lequel il faudra s'appuyer pour définir les zones constructible ou non.

Chemin ruraux : Comme convenu, les élus se sont rendus sur les sites, Les Boueilles et Le Buisson, et ont rencontré les requérants M. White et M. Pesteil. Des compléments d'information doivent parvenir en mairie et ainsi poursuivre les procédures d'aliénation ou changement d'assiette.

Les Vœux 2018 sont programmés le SAMEDI 6 JANVIER, à 11 heures, dans la salle polyvalente. Suivant la tradition, M. le Maire ira à la rencontre des journiacoises et journiacois de plus de 70 ans.

Consommation Eau : Dans le cadre des informations aux élus, M. le Maire informe ses collègues du relevé des consommations annuelles du réseau AEP, qui résulte du montant consommé par chaque abonné. C'est ainsi qu'en 2015 : 33 139 m³ ont été facturés, en 2016 : 37 372 m³ et en 2017 : 36 666 m³. Depuis la réalisation du diagnostic du réseau AEP, un suivi rigoureux et adapté permet de gérer au mieux les pertes occasionnées par les fuites.

Vieux cimetière : Un courrier vient d'être reçu en mairie émanant d'un propriétaire d'un caveau dans le vieux cimetière, qui soulève le problème récurrent des feuilles et branchages qui tombent sur certaines sépultures. M. le Maire se propose d'alerter les propriétaires du bois qui touche une partie extrême du cimetière et réfléchir sur une solution adaptée.

Gestion des déchets : Une réflexion est engagée entre le SYGED, notre syndicat de gestion et d'élimination des déchets Bastides Forêt Bessède et le SMD3, syndicat mixte départemental, pour une éventuelle fusion des deux entités. D'ici là, est mise en place une étape intermédiaire de mutualisation des services.

Tissu scolaire : Une note de l'inspection académique de la Dordogne évoque une nouvelle fois les effectifs de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : école maternelle du Bugue, écoles élémentaires du Bugue, de Campagne et de Journiac. Une réflexion va s'engager avec M. l'Inspecteur de secteur pour préparer la rentrée prochaine. Actuellement le RPI compte 13 professeurs des écoles pour 289 élèves.

Equipements Salle Polyvalente : Une fois les travaux d'isolation thermique et de rénovation énergétique réalisés dans ce bâtiment, une réflexion s'engagera avec les associations locales pour la mise en place d'équipements, éclairage, sonorisation pour conforter ainsi l'attractivité du site.

Intercommunalité : A noter les informations suivantes :

- Claude THUILER, Maire d'Audrix, vient d'être désigné vice-président en charge de l'Enfance. Il remplace l'ancien maire de St. Chamassy.

- Une réflexion est engagée pour la réalisation d'un circuit vélo-routes voie verte axe les Eyzies – Limeuil.
- Un référent par commune serait à mettre en place, il pourrait faire visiter chaque village à des groupes de touristes.

Action sociale : A noter sur ce sujet :

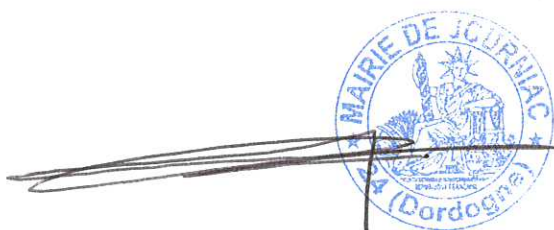
- Une rencontre conviviale vient de se dérouler ici à Journiac réunissant une trentaine de bénéficiaires du CIAS du Bugue.
- La fusion avec le CIAS de Montignac serait retardée d'un an, cette dernière structure doit d'abord épurer son passif.
- Les prochains locaux du CIAS du Bugue seraient transférés à la maison Espitalier à côté de la Poste au Bugue, face aux écoles.

Le Petit Journiacois : Numéro 7, Décembre 2017, sera distribué semaine 50.

Sur l'agenda :

- Marché de Noël : 2 et 3 décembre
- Soirée Contes Daniel Chavaroche : vendredi 8 décembre
- Réveillon du Nouvel An
- Vœux : 6 janvier 2018, à 11 h.
- Quine du Comité des Fêtes : Samedi 13 janvier 2018

Fin de séance : 21h30



Le Maire, Michel BOUYNET